



**VILLE D'ENSISHEIM**

*Ville d'histoire, ville d'avenir*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA SEANCE DU  
9 DECEMBRE 2019**

***Présents :***

**M. HABIG Michel**, Maire d'Ensisheim, Président

**Mmes et MM. KREMBEL Philippe, SCHULTZ Lucien, GRICOURT-WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle, TOMCZAK François, ELMLINGER Carole, Adjoins, MARETS Patric, SOLOHUB MISSLAND Pierrette, HEGY Patrice, DELACOTE Rémy, MISSLIN Christine, KRASON Philippe, KULBURGER Brigitte, BECHLER Philippe, , BRUYERE Jean-Pierre, SCHMITT Muriel, LAMAS Damien, SANJUAN José, BRUANT MULLER Sandra, DELEERSNYDER Ludwig, HOFFARTH Catherine, Conseillers Municipaux.**

***Absents excusés :*** **CARDONER Anne-Laure, THIRIET Emmanuelle, MORITZ Nicolas, FUCHS Evelyne, HOFFARTH Catherine,**

***Absents :*** /

***Procurations :*** **CARDONER Anne-Laure**, procuration à M. Habig  
**THIRIET Emmanuelle**, procuration à M. Marets  
**MORITZ Nicolas**, procuration à M. Krembel  
**FUCHS Evelyne**, procuration à M. Sanjuan  
**HOFFARTH Catherine**, procuration à M. Fischer

***Secrétaire :*** **M. KREMBEL**, Adjoint au Maire

***Présents également :*** **M. KOENIG Robin**, Directeur Général des Services  
**M. THIEBAUT Gilles**, Directeur Général Adjoint

***Presse :*** 1

***Auditeurs :*** 1

***Le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal. Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.***

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :***

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Main-levée de droit de résolution
5. Autorisation de réalisation de la tranche 2 du parc d'activité de la plaine d'alsace : enquête publique
6. Tarifs communaux 2020
7. Actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement
8. Décision Modificative n°2
9. Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie
10. Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du centre Haut-Rhin
11. Médiathèque : acquisition du mobilier, des collections tous supports et de l'équipement informatique
12. Subvention pour coloration de façade
13. Attribution de subventions
14. Avance de subvention au Volley-Ball Club d'Ensisheim
15. Attribution du marché des assurances
16. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin
17. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la piscine municipale pour l'organisation de séances d'aquabiking : modification du tarif de la séance
18. Autorisation signature du compromis de vente – projet « Rives du Lac »
19. Divers

**Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019**

***Monsieur le Maire propose*** aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 30 septembre 2019.

**Après délibération,**

***le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

**- adopte** le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019.

## **Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Monsieur le Maire propose* au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

**- désigne M. Philippe KREMBEL** en qualité de secrétaire de séance.

## **Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE**

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **a) Utilisation de la délégation de compétence**

Date	Montant HT	Objet	Bénéficiaire
18/09/2019	1 360 €	Révision et réfection ponctuelle toiture (local des jeunes, maison muller, école rasser, église, musée de la régence)	TOBENA
08/10/2019	2 975 €	Sondage et réparation pour le passage de la Fibre	SOBECA
21/10/2019	6 850 €	Eclairage de Noël	VIALIS
05/11/2019	-105,00 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°10 - Serrurerie	CASOLI
21/10/2019	2 950,00 €	Etude de sol près du collège (projet de pôle médical)	Alios
29/10/2019	2 415 €	Régulation de la population des pigeons	AVIPUR
08/11/2019	-7 496,40 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°6 - Toiture bardage zinc et aluminium - Etanchéité - Echafaudages	SCHOENENBERGER
08/11/2019	4 464,70 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°16 - Electricité courants faibles et forts	EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES

18/11/2019	3 620,00 €	Avenant n°1 - Construction d'une médiathèque - école de musique à l'Espace Baldé - Lot n°17 - Equipements scéniques	MICHELSONNE
------------	------------	---	-------------

#### **a) Droit de préemption**

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain **25 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **Point n° 4 : MAIN LEVEE DE DROIT DE RESOLUTION**

##### ***a) Bien de M. et Mme Voetsch situé au 6 rue Ste Catherine***

##### ***Monsieur le Maire expose :***

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la Ville concernant **un bien situé n°6, rue Sainte Catherine 68190 à ENSISHEIM** situé sur la parcelle cadastrée section 81 n°168 d'une superficie de 6.06 ares appartenant à M. et Mme Bernard VOETSCH – Pascale née STRIEBIG, demeurant 68110 à ILLZACH, 2 rue des Champs.

Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution intitulé comme suit :

*«N°AMALFI C2008GUE003950 – Droit de résolution en cas de non-exécution des conditions fixées dans l'acte de vente du 14/08/1962 au profit de la Ville d'Ensisheim en vertu d'un acte du 21/11/1962. »*

Les conditions ayant à ce jour toutes été réalisées ce droit de résolution n'a plus de raison d'être. Il est, de ce fait, demandé à la Ville de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription prise au Livre Foncier d'ENSISHEIM.

#### **Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué M. Lucien SCHULTZ à signer la procuration faite à l'étude de Maîtres GREWIS-OBRINGER pour donner mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la Ville à charge de la parcelle ci-dessus énoncée.

***b) Bien de M. De Benedictis et Mme David situé au 1 rue de la Chapelle***

***Monsieur le Maire expose :***

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la Ville concernant un bien situé à ENSISHEIM (68190), 1 Rue de la Chapelle, cadastré section 15 n°121/61 avec 4,97 ares de sol appartenant à Monsieur Serge DE BENEDICTIS, demeurant à SAUGUES (43170), 10 Rue de la Buge, et Madame Laurence DAVID, son épouse, demeurant à VENTEUGES (43170) Lieudit Combret.

Ledit bien constitue l'un des lots du lotissement communal dénommé "Rue de la Chapelle", autorisé par arrêté du 8 décembre 1987 n° LT 068.082.87.E.5542, et est grevé d'un droit à la résolution au profit de la Ville d'Ensisheim figurant au Livre Foncier.

Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution intitulé comme suit :

*«N°AMALFI C2008GUE004023 – Droit de résolution à la vente en cas de non-exécution des conditions au profit de la Ville d'Ensisheim en vertu d'un acte du 30/07/1988. »*

Les conditions ayant à ce jour toutes été réalisées ce droit de résolution n'a plus de raison d'être. Il est, de ce fait, demandé à la Ville de consentir à la radiation entière et définitive de l'inscription prise au Livre Foncier d'ENSISHEIM.

**Après délibération,**

***le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué M. Lucien SCHULTZ à signer la procuration faite à l'étude SCP J-PH. TRESCH, P-Y. THUET ET V. TRESCH pour donner mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la Ville à charge de la parcelle ci-dessus énoncée.

**Point n° 5 : AUTORISATION DE REALISATION DE LA TRANCHE 2 DU PARC D'ACTIVITE DE LA PLAINE D'ALSACE : ENQUETE PUBLIQUE**

***Monsieur le Maire expose :***

L'arrêté préfectoral du 31 octobre 2019 porte sur l'ouverture d'une enquête publique relative aux demandes présentées par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en vue d'être autorisée à réaliser à la tranche 2 du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace à Ensisheim.

Dans le cadre de cette enquête publique, la Préfecture du Haut-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Ville d'Ensisheim sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Considérant que le projet susvisé apporte toutes les garanties, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **émet** un avis favorable.

**Point n° 6 – TARIIFS COMMUNAUX 2020**

*Madame Gabrielle Coadic expose :*

Il convient, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de prévoir la fixation des tarifs des différents services et prestations proposés par la Ville d'Ensisheim.

Aussi, je vous propose de procéder à une actualisation des prix selon le tableau joint. En moyenne, les propositions sont établies selon la variation du coût de la vie. Les droits de place et loyers ont été revus.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **approuve** les nouveaux tarifs communaux, tels que figurant sur la liste ci-jointe.

**Point n° 7 - ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT**

*Madame Gabrielle Coadic expose :*

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) dans leur section d'investissement. Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations ainsi inscrites au budget.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les deux autorisations de programme et des crédits de paiement mis en place en mars 2017 par notre assemblée pour :

- la construction de la nouvelle médiathèque (AP n°2017-01) ;

Le montant de l'autorisation de programme s'élève à 4 312 000 € inchangée par rapport à celle présentée lors du conseil municipal du 25 mars dernier.

- la réhabilitation du palais de la Régence 2<sup>ème</sup> tranche (AP n°2017-02).

Le montant de l'autorisation de programme s'élève à 1 455 000 € soit 58 000 € de plus qu'en mars 2019. Cette augmentation est liée à des travaux de métallerie, le coût de la muséographie supérieur aux prévisions et l'acquisition de praticables à hauteur variable.

Les caractéristiques de ces AP/CP (montant, ventilation prévisionnelle des crédits de paiement) sont alors les suivantes :

Autorisation de programme (AP)	Intitulé	Total AP	Réalisé au 31/12/2018	En euros	
				Crédits de paiement (CP)	
				BP 2019	BP 2020
2017-01	Construction Médiathèque	<b>4 311 637,82</b>	1 063 637,82	2 248 000,00	1 000 000,00
2017-02	Régence réhabilitation 2 <sup>ème</sup> tranche	<b>1 454 587,09</b>	1 109 587,09	335 000,00	10 000,00

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019 ;

*Après délibération,*

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **décide** de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des deux projets selon le tableau ci-dessus ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

## Point n° 8- DECISION MODIFICATIVE N° 2

### *Madame Gabrielle Coadic expose :*

Depuis le vote du budget primitif 2019 et la décision modificative n°1, et afin d'assurer la mise en œuvre des actions de la collectivité, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

### **A/ Budget principal :**

#### **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il vous est proposé les inscriptions suivantes :

En euros			
IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
231804	Réhabilitation de la Régence 2ème tranche	48 000	
1641	Remboursement emprunts auprès d'établissements de crédit	10 000	
211104	Acquisition de terrains	-16 000	
231306	Travaux réhabilitation école primaire mines	-42 000	
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Suite à la délibération d'actualisation des Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) qui vous a été présentée auparavant, il convient d'actualiser de 48 000 € le budget 2019 pour le programme de réhabilitation de la Régence.

Je vous propose également d'abonder le budget de remboursement du capital des emprunts de 10 000 €.

Ces dépenses peuvent être financées par une réduction de :

- 16 000 € sur l'enveloppe « Acquisitions de terrains » ;
- 42 000 € sur l'enveloppe qui restait consacrée aux travaux de réhabilitation de l'école mines prés fleuris.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

*Après délibération,*

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **émet** un avis favorable à la décision modificative ci-dessus.



## **B/ Budget annexe assainissement :**

### **I - SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Il vous est proposé les inscriptions suivantes :

En euros			
<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6156	Maintenance	22 000	
023	Virement à la section d'investissement	-22 000	
	<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		-22 000
2315	Travaux sur réseaux d'assainissement	-22 000	
	<b>Sous-total investissement</b>	<b>-22 000</b>	<b>-22 000</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-22 000</b>	<b>-22 000</b>

Je vous propose d'inscrire 22 000 € supplémentaires au budget annexe assainissement afin de financer le remplacement de pièces pour la station d'épuration (surpresseur, centrifugeuse,...), les coûts d'entretien augmentant avec le vieillissement de la station.

Je vous propose d'équilibrer cette dépense par une diminution du même montant du budget alloué aux travaux.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **émet** un avis favorable à la décision modificative ci-dessus.

### **Point n° 9 - MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE**

**Madame Gabrielle Coadic expose :**

Avec la mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie, la Ville peut faire face à des besoins passagers de liquidités sans qu'il soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement des investissements.

Ce produit financier a donc pour seul objet, dans l'optique d'une gestion financière et budgétaire rationnelle, le financement de dépenses courantes de fonctionnement ou par extension, le préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente du recours à l'emprunt.

Après vérification technique des propositions reçues, il est proposé de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum de la ligne : 2 500 000 euros  
Mise en place : décembre 2019  
Durée : 1 an  
Index des tirages : Eonia (à titre indicatif l'index était de -0.45 mi-novembre 2019)  
Taux d'intérêts : index + marge de 0,54 %  
Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle  
Commission d'engagement : 2 000 €  
Commission de non utilisation : 0.05%

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **décide** l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace ;
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat devant intervenir avec cet établissement ;
- **autorise** M. le Maire à procéder sans autre délibération, au versement et remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

**Point n°10 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT RHIN**

***Madame Gabrielle Coadic expose :***

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un montant maximum est arrêté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour les exercices 2015 à 2019. Pour Ensisheim, ce montant est de 134 114,29 €

Ainsi le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin de financer le projet de construction de la médiathèque dont le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses :</b>	<b>En € HT</b>	<b>En %</b>
Travaux construction médiathèque	3 593 000,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 593 000,00</b>	
<b>Recettes :</b>		
Subvention DRAC travaux	725 000,00	20%
Subvention du CD68	272 000,00	8%
Subvention Contrat de ruralité 2017	42 000,00	1%
Subvention Contrat de ruralité 2018	249 000,00	7%
Subvention Contrat de ruralité 2019	200 000,00	6%
Subvention Région Grand Est	250 000,00	7%
Subvention FEADER	190 000,00	5%
Fonds de concours Communauté Communes Centre Haut Rhin	134 114,29	4%
Reste à financer par la Ville	1 530 885,71	43%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 593 000,00</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **décide** de solliciter l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 134 114,29 € à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, correspondant aux exercices 2015 à 2019 pour financer le projet susvisé,
- **approuve** le plan de financement présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

**Point n° 11 - MEDIATHEQUE : ACQUISITION DU MOBILIER, DES COLLECTIONS TOUS SUPPORTS ET DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

*Monsieur le Maire expose :*

Le projet de médiathèque « 3<sup>ème</sup> lieu » arrive à présent dans la phase d'aménagement du site, de développement des collections et d'acquisition d'outils et de services numériques.

A l'heure où les bibliothèques s'interrogent avec acuité sur leurs missions et leurs offres, et accordent une importance croissante au bien-être de leurs usagers, le mobilier fait aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle.

A Ensisheim, c'est près de 750 m<sup>2</sup> uniquement dédiés à la médiathèque (médiathèque, patio, bureaux, salle de réunion, atelier d'équipement des documents) qui seront à aménager par un type de mobilier plus familier et design et moins institutionnel.

Un intérêt tout particulier sera porté au confort et à la convivialité apportés par les chauffeuses, les canapés, les tapis et tables basses, souvent tous très colorés.

Les collections quant à elles seront considérablement développées à travers l'achat de 4 000 documents tous supports, incluant aussi bien des imprimés que des jeux vidéo et DVD qui étaient jusque-là absents du fonds de la bibliothèque.

Ce dernier devrait compter à terme plus de 21 600 documents, conformément aux engagements précisés dans le projet culturel, scientifique, éducatif et social.

Une attention toute particulière est également portée sur les ouvrages à grands caractères, destinés au public souffrant d'une déficience visuelle, afin de répondre aux demandes croissantes des lecteurs.

Enfin, de nouvelles façons de lire, de rechercher l'information, de se distraire se développent, confirmant le souhait des usagers d'accéder à des collections multimédia.

Le projet culturel numérique de la médiathèque s'appuie sur ces constats et fait le choix d'intégrer très concrètement le numérique dans l'ensemble des collections (jeunesse, ado, adultes) avec la mise à disposition de tablettes, consoles de jeux et DVD.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

En euros	
Dépenses	H.T
<b>MOBILIER, MATERIEL ET SIGNALÉTIQUE</b>	
Mobilier médiathèque	140 000,00 €
Signalétique	15 000,00 €
Chaises salle de spectacle	15 000,00 €
Mobilier bureaux	26 000,00 €
Mobilier extérieur ( <i>patio intérieur</i> )	5 000,00 €
<b>Total Mobilier matériel et signalétique</b>	<b>201 000,00 €</b>
<b>MATERIEL INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE</b>	
Informatique (y compris photocopieur 9450 €), tablettes, ordi...)	20 000,00 €
Multimédia (consoles et accessoires)	1 000,00 €
Jeux vidéo (150)	7 500,00 €
<b>Total Matériel informatique et numérique</b>	<b>28 500,00 €</b>
<b>COLLECTIONS TOUS SUPPORTS</b>	
DVD (1600)	67 000,00 €
Acquisition imprimés 1er train	25 000,00 €
Acquisition imprimés 2ème train	39 000,00 €
Acquisition périodiques 1er train	1 000,00 €
Acquisition périodiques 2ème train	2 000,00 €
<b>Total Collections tous supports</b>	<b>134 000,00 €</b>
Equipement imprimés	11 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374 500,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
<b>H.T</b>	
DRAC (DGD Equipement mobilier, signalétique et matériel) 40%	80 400,00 €
DRAC (DGD Equipement informatique) 50%	14 250,00 €
DRAC (DGD Acquisition de collections tous supports) 60 %	80 400,00 €
Reste à financer par la Ville	199 450,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374 500,00 €</b>

Des crédits sont inscrits au budget primitif 2019 pour la somme de 185 000.00 €, le solde sera inscrit au budget primitif 2020.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **adopte** le plan de financement prévisionnel des acquisitions ;
- **autorise** Monsieur Le Maire à engager l'ensemble des demandes et procédures liées à l'engagement des acquisitions ;
- **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint Délégué, à solliciter des subventions auprès de La DRAC.

## **Point n° 12 - SUBVENTION POUR COLORATION DE FAÇADES**

*M. le Maire expose :*

Une demande de subvention a été déposée en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002 et 26 janvier 2009.

La requête a été présentée par :

**Monsieur François ZWENGER**

1 rue des Marronniers

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1986
- Année de la dernière mise en peinture : 1986

Montant des travaux réalisés : 10 019,90 euros

Plafond subventionnable : 6 100,00 euros

Taux de subvention : 7,5 %

**Montant de la subvention : 457,50 euros**

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **accorde** le montant de la subvention susvisée au bénéficiaire ;
- les crédits sont prévus au compte 2042 du budget.

## **Point n° 13 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

*Monsieur le Maire expose :*

A/ Je vous propose d'allouer la somme de 200.00 € à l'association de twirling bâton afin de prendre en charge une partie de ses frais de déplacement.

B/ Je vous propose également de verser une subvention exceptionnelle de 500.00 € au groupe Rodolphe suite à la visite de la délégation de Markdorf dans le cadre du 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

*Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **accorde** le montant de la subvention susvisée aux bénéficiaires ;
- **autorise** Le Maire ou son représentant, à signer tout document y afférent.

**Point n° 14 – AVANCE SUR SUBVENTION AU VOLLEY CLUB D'ENSISHEIM**

*Madame Gabrielle Coadic expose :*

Le Volley Club d'Ensisheim a sollicité la commune afin d'obtenir une avance sur sa subvention de fonctionnement 2020. En effet, la saison débute en septembre et les subventions nécessaires à l'équilibre du club ne sont versées (Ville et Conseil Départemental) au mieux qu'à partir d'avril de l'année suivante.

Ce décalage entraîne des problèmes de trésorerie et c'est pourquoi je vous propose donc de lui verser une avance sur la subvention qui lui sera accordée en 2020. Cette avance représente 70% du montant perçu en 2019 soit 12 472 euros.

Le bénéfice de l'anticipation pourrait aussi être accordé, en cas d'urgence, à des associations ensisheimoise qui justifieraient d'un besoin particulier. Il est rappelé qu'il ne s'agit-là que d'avance sur des subventions qui obligatoirement devront être adoptées par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 novembre 2019,

**Après délibération,**

*le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,*

- **décide** de procéder au paiement de l'avance sur subvention ci-dessus.

## **Point n°15 – ATTRIBUTION DU MARCHE DES ASSURANCES**

**M. Christophe STURM et M. Patrice HEGY ne prennent pas part au vote**

***Monsieur Le Maire expose :***

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 02 juillet 2019 afin de procéder au renouvellement de nos différents contrats d'assurance. La date limite de réception des offres était fixée au 26 septembre 2019 à 12h00.

Cette consultation se décompose en six lots d'une durée de quatre ans du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

La désignation des lots est la suivante :

- Lot 1 : assurance responsabilité civile
- Lot 2 : assurance protection fonctionnelle
- Lot 3 : assurance protection juridique
- Lot 4 : assurance flotte automobile
- Lot 5 : assurance des dommages aux biens
- Lot 6 : assurance des risques statutaires du personnel CNRACL

Au vu du rapport d'analyse présenté par le cabinet Risk Partenaires, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 07 novembre 2019, a procédé au classement des offres selon les critères de choix fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre (40 points)
- Tarification (40 points)
- Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire (20 points)

Lot 1 : assurance responsabilité civile :

1<sup>er</sup> avec 92.02 points, Smacl pour la formule sans franchise sauf biens confiés (200€) + RCAE (responsabilité civile atteinte environnement) pour la somme de 8 777.26€

Lot 2 : assurance protection fonctionnelle :

1<sup>er</sup> avec 98.00 points, Groupama pour la somme de 357.39€

Lot 3 : assurance protection juridique :

1<sup>er</sup> avec 71.13 points, Ciade pour la somme de 1 538.00€

Lot 4 : assurance flotte automobile :

1<sup>er</sup> avec 94.94 points, Smacl pour la formule flotte automobile + auto-mission, franchise 150€  
-3.5T et 300 € +3.5T, sans garantie tous dommages :  
-pour les véhicules < 3.5T de plus de 5 ans  
-pour les véhicules > 3.5T, remorques, tracteurs et engins de plus de 10 ans  
Pour la somme de 7 942.85 €

Lot 5 : assurance des dommages aux biens :

1<sup>er</sup> avec 95.40 points, Groupama pour la formule 1 (franchise 500€) + garanties optionnelles  
bris de machine informatique, expositions temporaires et permanentes pour la somme de  
11 768.55€

Lot 6 : assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL :

Le lot est classé sans suite.

Le montant prévisionnel des primes pour les lots 1 à 5 et pour l'année 2020 s'élèvera donc à  
30 384.05 euros en baisse de 9.3% par rapport au coût 2019.

Il vous est donc proposé d'attribuer les lots ainsi :

Lot 1 : assurance responsabilité civile	Smacl
Lot 2 : assurance protection fonctionnelle	Groupama
Lot 3 : assurance protection juridique	Ciade
Lot 4 : assurance flotte automobile	Smacl
Lot 5 : assurance des dommages aux biens	Groupama

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ensemble de ces propositions et d'autoriser  
Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir.

*Après délibération,*

***Le Conseil Municipal,  
Par 27 voix Pour,  
(Christophe STURM et Patrice HEGY ne prennent pas part au vote)***

- **décide** d'attribuer les lots 1 à 5 du marché assurance comme indiqué ci-dessus ;
- **décide** de classer sans suite le lot 6 du marché assurance comme indiqué ci-dessus ;
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer les marchés à intervenir.



**Point n° 16 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE  
DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN**

***M. KREMBEL expose,***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances/SOFAXIS ;

Vu l'exposé de M. Krembel ;

Vu les documents transmis ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **décide d'adhérer à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023**, au contrat d'assurance statutaire suivant :

- Assureur : CNP Assurances / Gestionnaire : SOFAXIS
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

**pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL ;**

Les risques assurés sont les suivants :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Décès -sans franchise-   | taux : 0.15 % |
| - Accident de service +<br>Maladie contractée en service -avec franchise (IJ) de 30 jours consécutifs-                                   | taux : 1.04 % |
| - Longue maladie + maladie longue durée -sans franchise-   | taux : 1.30 % |
| - Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie +<br>Infirmitté de guerre, allocation d'invalidité temporaire | Inclus        |
| - Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité<br>Et accueil de l'enfant -sans franchise-                             | taux : 0.38 % |
| - Maladie ordinaire -avec franchise de 30 jours consécutifs- (*)   | taux : 0.95 % |

*(\*) la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.*

- **Prend acte** que les frais de gestion de Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0.085% de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

**Et à cette fin,**

- **autorise** le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- **prend acte** que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

**Point n°17 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DE SEANCES D'AQUABIKING : MODIFICATION DU TARIF DE LA SEANCE.**

***M. le Maire expose :***

La Ville met à disposition de Monsieur Doris BOUIN, auto-entrepreneur, entre 4 et 6 créneaux hebdomadaires d'aquabiking pour l'utilisation d'une partie du bassin au tarif de 26 € la séance de 40 minutes.

Depuis le démarrage de cette activité en 2012, le nombre de vélos utilisés est passé de 10 à 21. Cet accroissement n'a pas été suivi d'une augmentation du coût d'utilisation du bassin,

aussi vous est-il proposé de faire évoluer le tarif de 26€ la séance à 40€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tarif tel que proposé.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,***

- **approuve** la modification du tarif.

**Point n°18 - AUTORISATION SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE -  
PROJET « RIVES DU LAC »**

*Monsieur le Maire expose :*

Depuis la fin des années 1990, la Commune a souhaité envisager l'aménagement du site de l'ancienne friche industrielle sur laquelle ont été successivement exploitées une mine de potasse et une gravière par la société GERTEIS et ce, aux fins de réalisation d'un éco-quartier à dominante d'habitat.

Après le lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dite des Oréades en 2007, le montage a été abandonné par délibération du conseil municipal du 6 février 2017.

Les objectifs motivant la réalisation de ce projet d'habitat sont les suivants :

- résorber l'ancienne zone industrielle ayant vue l'exploitation d'une mine de potasse jusqu'au début des années 1960 et l'exploitation d'une gravière jusqu'à la fin des années 1990 ;
- s'appuyer sur les éléments forts préexistants du site : le plan d'eau, le paysage, les terrils, la zone d'équipement existante constituée par le collège, le duopole, le stade et par l'école maternelle des Oréades et la proximité de l'école primaire des Mines Prés Fleuris ;
- proposer une continuité physique et sociologique entre le centre de la Ville et la Cité Sainte-Thérèse aujourd'hui disjointes ;
- satisfaire aux besoins de logements en créant une zone à prédominance d'habitat accompagnée de services voire de commerces de proximité ;
- conforter et développer les espaces de convivialité et d'activité pour favoriser la mixité sociale.

Dans cet esprit, un appel à projet a été lancé en 2016 par la ville d'Ensisheim pour retenir un aménageur pour le projet d'habitat sur la zone. C'est le projet d'aménagement de la Foncière Hugues Aurèle qui a été retenu.

Le projet d'aménagement porte sur une zone d'une superficie totale de 19 hectares 47 ares et 74 centiares, foncier appartenant en intégralité à la Ville d'Ensisheim.

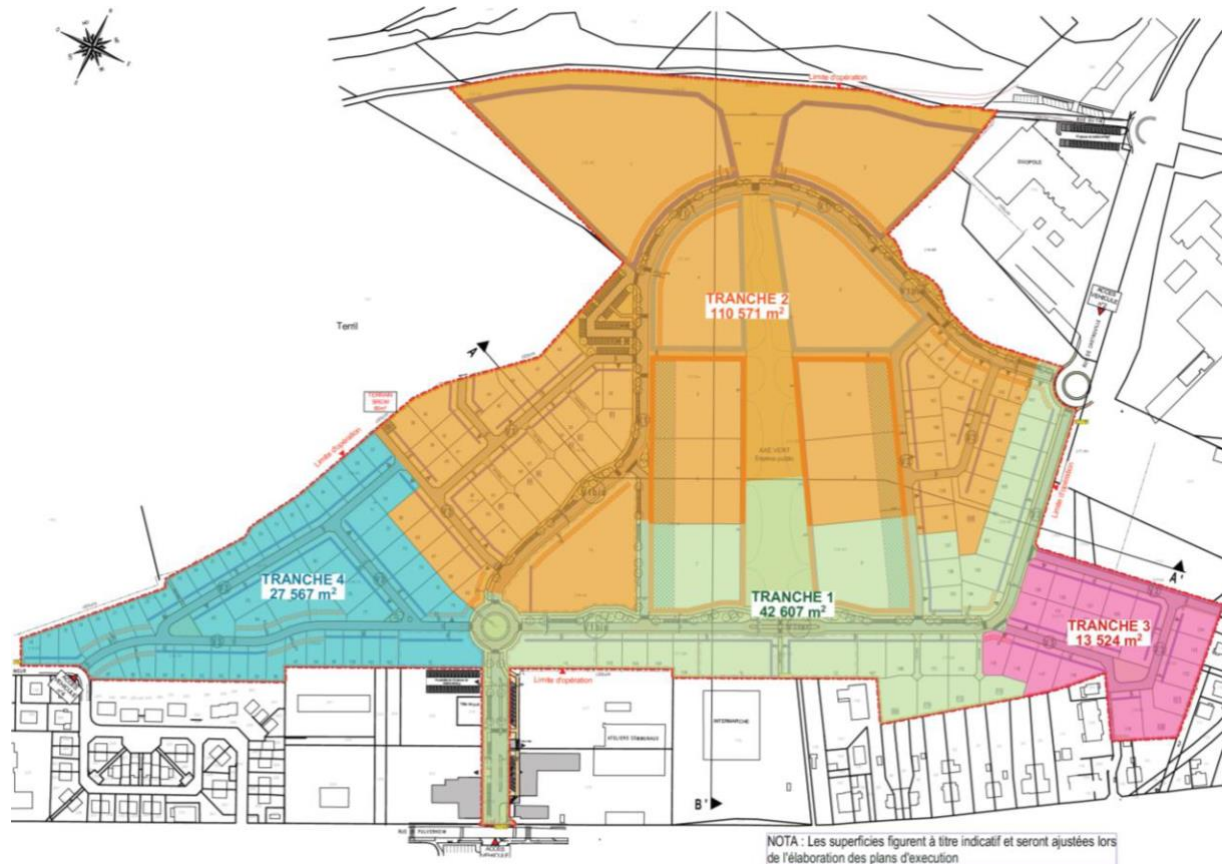
Le projet prévoit la construction d'environ 230 logements en R+2+attique/toiture, 109 logements en R+1+attique/toiture, 30 logements en résidence sénior, 44 maisons

jumelées et 105 maisons individuelles, soit 25.5 logements à l'hectare.

Il prévoit également 140 places de stationnement public, 2 à 3 places de parking privé par logement. Soit un total de près de 560 logements environ, conformément aux ratios prescrits par le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le projet d'aménagement prend en compte l'ensemble des prescriptions d'urbanisme et de constructibilité découlant de l'application du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et fait l'objet d'une orientation d'aménagement programmée particulière à cet effet.

Le projet d'aménagement est le suivant :



Le permis d'aménager est en cours de finalisation et sera prochainement déposé pour instruction, le projet fera également l'objet d'une évaluation environnementale.

C'est pourquoi il est proposé de signer un compromis de vente entre la Ville d'Ensisheim et la Foncière Hugues Aurèle (FHA) dans les conditions suivantes :

- cession de l'ensemble des parcelles municipales nécessaires à la réalisation de l'aménagement à FHA, d'une contenance totale d'environ 19ha 47a 74 ca
- la vente aura lieu moyennant le prix de 6 000 000 € (six millions d'euros) TTC incluant le montant de la TVA sur marge, compatible avec l'évaluation des Domaines, en cours d'actualisation
- sous réserve de l'obtention du permis d'aménager obtenu par FHA
- le compromis de vente aura une validité de 18 mois

Le calendrier prévisionnel d'opération (incluant évaluation environnementale, enquête publique, délivrance du permis d'aménager et délais de recours) permet d'envisager un démarrage de l'opération deuxième semestre 2020.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir autoriser le Maire à signer le compromis de vente de ces terrains à la Foncière Hugues Aurèle, dans les conditions ci-dessus énumérées.

**Après délibération,**

***Le Conseil Municipal,***  
***Par 27 voix Pour, 2 Absentions M. Fischer, Mme Hoffarth (par procuration)***

- **décide** de vendre à la société « Foncière Hugues Aurèle » les terrains nécessaires à l'aménagement du projet « Les rives du Lac » ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et tout acte et document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

## **Point n° 19– DIVERS ET INFORMATIONS**

### **A) MANIFESTATIONS**

- Samedi le 14 décembre 2019 à 20 heures - église St Martin – concert des Voix de l'Ill et Liées
- Dimanche le 15 décembre 2019 à 16 heures – église St Martin – Concert de la Manécanterie de St Jean
- Mercredi le 18 décembre 2019 à 14 heures – palais de la régence – Spectacle du lac aux Etoiles
- Dimanche 5 janvier 2020 à 14 H 30 - Palais de la Régence – vœux de la municipalité et concert à l'église St Martin
- Dimanche le 12 janvier 2020 à 17 heures - Palais de la Régence – Concert du Nouvel an par l'Odéon Orchestra
- Jeudi le 16 janvier 2020 à 20 heures - Palais de la Régence – Concert avec Barzingault
- Mardi le 28 janvier 2020 à 20 H 15 - Palais de la Régence – Conférence les usages anciens de l'Ill entre Colmar et Strasbourg
- Jeudi le 30 janvier 2020 à 20 heures – Palais de la Régence – Conférence l'Art Roman, le temps de la maturité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 15 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Ensisheim de la séance du 9 décembre 2019</b>
--

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Main-levée de droit de résolution
5. Autorisation de réalisation de la tranche 2 du parc d'activité de la plaine d'alsace : enquête publique
6. Tarifs communaux 2020
7. Actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement
8. Décision Modificative n°2
9. Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie
10. Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du centre Haut-Rhin
11. Médiathèque : acquisition du mobilier, des collections tous supports et de l'équipement informatique
12. Subvention pour coloration de façade
13. Attribution de subventions
14. Avance de subvention au Volley-Ball Club d'Ensisheim
15. Attribution du marché des assurances
16. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin
17. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la piscine municipale pour l'organisation de séances d'aquabiking : modification du tarif de la séance
18. Autorisation signature du compromis de vente – projet « Rives du Lac »
19. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Lucien SCHULTZ	3 <sup>ème</sup> Adjoint		

Geneviève GRICOURT-WEBER	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
Christophe STURM	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 <sup>ème</sup> Adjointe		
François TOMCZAK	7 <sup>ème</sup> Adjoint		
Carole ELMLINGER	Adjointe		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB- MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal		
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Habig</b>	
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Marets</b>	

Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal	<b>Excusé – procuration à M. Krembel</b>	
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller municipal		
Patricia NEIS	Conseillère municipale		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Sanjuan</b>	
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Sandra BRUANT – MULLER	Conseillère municipale		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale	<b>Excusée – procuration à M. Fischer</b>	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		